



Compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2018

Présents : C. GALILEI, M. DUCROS, S. CORGIER, JM DURDILLY, S. VIGNON, AM LLOMBARD, JF LACROIX, JM GARNIER.

Absents excusés : G. CHARPIN a donné pouvoir à M. DUCROS, R. MAYNARD a donné pouvoir à AM. LLOMBARD, R. SALEMBIER a donné pouvoir à C. GALILEI, Y. MOREAU, B. BOURBON.

Absent : S. KASPRZYK

Secrétaire de séance : Jean Michel GARNIER

Rappel de l'ordre du jour

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23/01/2018.

2/ Délibération pour modifications des statuts de la COR :

- intégration compétence obligatoire : GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- Intégration compétence optionnelle : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

3/ Délibération pour le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF.

4/ Délibération pour renouvellement de la convention avec l'association 4 pattes.

5/ Délibération pour la répartition 2017 du produit 2016 des amendes de polices relatives à la circulation routière.

Intervention Brigades Vertes 2018.

Achats divers

Bâtiment ancienne boulangerie

Vente d'une parcelle chemin de la pierre plantée.

Questions diverses.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23/01/2018.

2/ Délibération pour modifications des statuts de la COR :

- **intégration compétence obligatoire : GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).**
- **Intégration compétence optionnelle : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la COR a modifié ses statuts (document transmis aux conseillers municipaux), les modifications apportées sont soumises à délibération des conseils municipaux des communes, comme notamment l'intégration d'une compétence obligatoire, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et l'intégration d'une compétence optionnelle : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération pour le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF.

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune a contracté avec la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche sur Saône une convention « Contrat Enfance Jeunesse ». Le CEJ étant arrivé à terme le 31/12/2017, il convient de le renouveler pour l'action « garderie périscolaire ».

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse et tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération pour renouvellement de la convention avec l'association « 4 pattes en détresse » à Amplepuis.

Madame le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec l'association « 4 pattes en détresse ». Elle précise, en parallèle, qu'une convention pourrait être signée avec 30 millions d'amis pour la prise en charge des frais à hauteur de 80 € pour stérilisation/tatouage et de 60€ castration/tatouage afin de réduire les coûts pris en charge aujourd'hui par l'association 4 pattes.

La commune s'engage à verser une indemnité de 0.30 euros par habitant à l'association 4 pattes en détresse.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de renouveler la convention avec l'association 4 pattes en détresse et de signer une convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la prise en charge des frais de stérilisation.

Adopté à l'unanimité

5/ Délibération pour la répartition 2017 du produit 2016 des amendes de polices relatives à la circulation routière.

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 16 mai 2017 concernant la subvention dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police. La somme allouée et versée le 06/12/2017 pour la commune est de 1 114€. Cette somme sera engagée pour les travaux suivant :

- Mise aux normes des passages piétons, retraçage du parking et autre retraçages, pour un montant estimatif de 2784,82 €.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'acceptation de la somme allouée et versée et l'engagement de la réalisation des travaux cités ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Intervention Brigades Vertes 2018 : Suite à l'augmentation pour 2018 de 100 euros par jour, il est proposé cette année 2 jours d'interventions au lieu de 3, soit un coût identique aux années précédentes: 600 euros. Il ya aura moins de parcours pour la marche cette année.

Achats divers :

Poubelles bétons et métal, panneau affichage pour mairie : 1 660€ HT

Une tondeuse débroussailluse : 1 500 euros

Réparation de l'autre tondeuse (carcasse) : 617€

Aspirateur mairie : 170 euros

Elagage : arbre école, jardin publique, érable croix de fer, prunus parking salle des fêtes : 1 600 euros -

Sté Aba'taille Paysage.

Bâtiments ancienne boulangerie: décision de vendre totalité ou en partie ou louer pour un commerce (coiffeuse, atelier vélo).

La valeur du bâtiment se situe entre 70 000 et 80 000 euros.

Nombre de votants se prononçant pour la vente totale ou partielle : 0

Proposition consensuelle :

- location à la coiffeuse de la partie avant à partir d'octobre 2019,

- proposition à faire de la partie arrière (ancien laboratoire, four et stockage) au réparateur de vélo.

Le projet sera étudié dans le courant de cette année.

Vente parcelle chemin de la pierre plantée.

Demande de Mme Gilbert d'acquérir une parcelle de l'ancien chemin de la pierre plantée, proposition de le vendre au prix terrain agricole. En attente de la surface précise par le géomètre.

Remerciements de la paroisse pour les travaux réalisés à l'Eglise

Prochains conseils municipaux :

Mardi 20 mars à 20h30

Mardi 10 avril à 20h30

Le Maire

Christine GALILEI

